



GRUPE DE RECHERCHE
ET D'INFORMATION
SUR LA PAIX ET LA SÉCURITÉ

467 chaussée de Louvain
B – 1030 Bruxelles
Tél. : +32 (0)2 241 84 20
Fax : +32 (0)2 245 19 33
Courriel : admi@grip.org
Internet : www.grip.org
Twitter : @grip_org
Facebook : GRIP.1979

Le Groupe de recherche et d'information sur la paix et la sécurité (GRIP) est un centre de recherche indépendant fondé à Bruxelles en 1979.

Composé de vingt membres permanents et d'un vaste réseau de chercheurs associés, en Belgique et à l'étranger, le GRIP dispose d'une expertise reconnue sur les questions d'armement et de désarmement (production, législation, contrôle des transferts, non-prolifération), la prévention et la gestion des conflits (en particulier sur le continent africain), l'intégration européenne en matière de défense et de sécurité, et les enjeux stratégiques asiatiques.

En tant qu'éditeur, ses nombreuses publications renforcent cette démarche de diffusion de l'information. En 1990, le GRIP a été désigné « Messenger de la Paix » par le Secrétaire général de l'ONU, Javier Pérez de Cuéllar, en reconnaissance de « Sa contribution précieuse à l'action menée en faveur de la paix ».



Le GRIP bénéficie du soutien du Service de l'Éducation permanente de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

ÉCLAIRAGE – 23 janvier 2015

WASINSKI Christophe, *Remplacement des F-16 : la vision de la Défense nationale*, Éclairage du GRIP, 23 janvier 2015.

<http://www.grip.org/fr/node/1462>



Remplacement des F-16 : la vision de la Défense nationale

Par **Christophe Wasinski et Benjamin Vokar**

23 janvier 2015

En juin 2014, la Défense nationale a rédigé une demande d'information concernant le remplacement des F-16. Intitulé [*Air Combat Capability Successor Program Preparation Survey*](#), ce document a été envoyé à cinq agences nationales, chacune responsable d'un programme aérien, afin de s'enquérir au sujet d'un successeur aux F-16. Bien qu'initialement confidentiel, le document avait été obtenu par la VRT qui, dans la foulée, avait soulevé le problème de la préférence de la Défense pour le F-35. À la suite de demandes de quelques parlementaires lors de la Commission de la Défense de la Chambre de ce 7 janvier 2015, le document a finalement été rendu public. À la lecture, on se rend compte que le problème dépasse le seul F-35. Ce document véhicule des représentations industrielles et sécuritaires qui méritent une analyse critique.

Le secret à quelles fins ?

Un premier commentaire concerne la décision initiale de garder confidentiel le *Preparation Survey*, comme on nomme en raccourci le document. À sa lecture, on se rend compte que le texte ne recèle guère d'informations de nature à mettre en danger la sécurité des militaires ou de l'État belge. À ce stade, on ne voit pas non plus comment le dévoilement du document pourrait porter préjudice aux industriels. Notons aussi qu'en France il est aisé de trouver des [*demandes d'informations du ministère de la Défense*](#). Enfin, le *Preparation Survey* indique (en page 12) que les informations qui seront communiquées à la Défense seront également couvertes par le secret (« *commercial-in-confidence* »). Quels qu'aient été les desseins précis des responsables politiques et militaires à ce propos, le dispositif de départ faisait donc la part belle à la discrétion. Vu la nature du dossier, c'est-à-dire l'acquisition d'armes extrêmement coûteuses, c'est regrettable.

Des « coûts acceptables »

Le *Preparation Survey* n'est pas un appel d'offre. Rédigé en anglais, il se présente comme une demande d'information qui n'engage en rien la Belgique. Écrit dans un langage technique mais clair, il comporte 25 pages. Sur le fond, il ne dit quasiment rien sur les coûts du projet. Le document attend que les répondants se dévoilent à ce propos et demande à ces derniers toute une série d'estimations. On trouvera néanmoins dans le *Preparation Survey* une lapidaire remarque en première page stipulant que les coûts devront être « *raisonnables et acceptables* », sans précisions complémentaires. Certes, il n'est pas anormal qu'une demande d'information ne contienne pas de détails sur l'argent qu'un demandeur est prêt à investir dans un projet dont le contenu concret doit encore faire l'objet de discussions. Sur le plan strictement technique, tout ceci peut donc sembler évident.

Toutefois, à y regarder de plus près, le document laisse transparaître un désir de s'engager dans un renouvellement potentiellement très coûteux sur le long terme. Outre l'acquisition d'appareils, la Défense cherche aussi à obtenir des services et des outils dans le domaine de la cryptographie, de la guerre électronique, de l'entraînement ou encore de planification et de l'analyse des effets des armements. Le document indique par ailleurs qu'outre les coûts relatifs à l'achat, elle désire des informations sur les coûts pour les infrastructures, les frais opérationnels et les dépenses relatives au soutien sur le long terme. On doit donc craindre que, peu importe le modèle d'avion qui sera finalement retenu, l'impact économique sera fort important.

Dépendance multinationale

La façon dont la demande d'information est tournée laisse ensuite entrevoir un désir d'acquérir une capacité de combat « multirôle » et sophistiquée sur le plan technologique. On retrouvera ainsi dans le texte des références à un système d'arme qui devrait comporter beaucoup d'électronique et être capable d'interagir avec des capteurs divers. Cependant, en dehors de l'évocation de la mission de police aérienne du ciel belge, la demande révèle peu d'une volonté d'appropriation nationale. C'est le cas en ce qui concerne les questions industrielles. Le document ne s'intéresse pas aux éventuelles compensations économiques. Nous avons appris que, sans entrer dans les détails, les militaires se considèrent ouvertement comme non compétents et renvoient la balle aux hommes politiques et autres fonctionnaires civils à ce propos. Dont acte. Mais, il y a plus. La façon dont la demande est exprimée révèle une volonté claire d'intégrer l'acquisition des appareils dans un contexte multinational, non seulement en termes strictement opérationnels mais également en matière de soutien. On notera ainsi des références à la volonté de rester un « partenaire de confiance » sur le plan international. Si l'on prend du recul, l'équation établie entre

« partenaire de confiance » et achat de chasseurs-bombardiers est discutable. Il existe de nombreuses façons de soutenir des alliés et il n'est pas certain que le maintien d'une flotte d'appareils de combat s'avère la meilleure stratégie pour un petit État comme la Belgique. Plus encore, on peut s'interroger sur la pertinence de ce genre d'acquisition lorsque l'on sait que certains alliés disposent déjà d'une quantité impressionnante d'avions de ce type. Rien que pour les États-Unis, ce chiffre dépasse largement le millier.

Vers un demi-siècle d'interventions

L'argument peut paraître sain à première vue. Vu le prix des avions, il convient de se doter d'un appareil que l'on va conserver sur le long terme, comme ce fut le cas avec le F-16. En l'occurrence, la volonté est d'assurer une continuité pour 40 à 50 ans. Continuité ? Ici aussi, les choses ne sont pas si évidentes. Les F-16 avaient été acquis dans le contexte de la guerre froide, principalement pour renforcer le dispositif défensif de l'OTAN face à une éventuelle agression de pays membres du Pacte de Varsovie. Or, il n'y a pas aujourd'hui de recherche d'une succession à cette capacité mais bien une mutation des ambitions, qui se dégage à travers la volonté d'acquérir un matériel ultra-moderne pour mener des interventions à l'étranger. À savoir un « outil » utilisable à loisir sur différents théâtres d'opération, en fonction des choix stratégiques du pays. C'est donc un nouveau type de capacité qui est recherché.

Au passage, le document note que les F-16 présentent un bon bilan opérationnel, qu'ils se sont avérés flexibles et déployables sous préavis très court (page 5). Quelques exemples d'interventions sont évoqués à cet endroit, entre autres ceux d'Afghanistan et de Libye. Sur le plan strictement technique, nous voulons bien croire les remarques du document. Sur un plan plus politique et stratégique, il faut néanmoins constater les importantes limites de ces interventions, qui ont mis de l'huile sur le feu plus qu'elles n'ont résolu les problèmes sur place. Depuis la rédaction du document, les F-16 ont également été déployés en Irak. Or, ce pays a déjà été bombardé par voie aérienne en 1991, en 1998 et en 2003, pour ne citer que les moments les plus « médiatiques » de cette stratégie. Malgré quasiment 25 ans de bombardements, certains semblent pourtant penser qu'il faut persévérer en la matière. La participation à ce type d'opérations est-elle vraiment de nature à renforcer la réputation de la Belgique ?

Dissuasion... nucléaire ?

La Belgique ne dispose pas de l'arme nucléaire. Toutefois, lors de la guerre froide, des procédures avaient été développées afin de doter, dans l'éventualité d'une guerre contre des pays membres du Pacte de Varsovie, des armées européennes, dont celle de Belgique, d'ogives nucléaires américaines. Ces procédures ne semblent pas avoir été abolies depuis... Notons toutefois que si la Belgique devait

effectivement mener des actions nucléaires, elle se retrouverait dans une situation problématique par rapport au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, qu'elle a signé. Le problème fut évoqué à l'époque lors de l'achat des F-16, qui disposaient de cette capacité nucléaire. Le *Preparation Survey*, quant à lui, ne mentionne pas le terme « nucléaire ». Toutefois, il évoque la notion de « dissuasion » (page 4) et cette dernière est très intimement liée au nucléaire. Les spécialistes des questions de sécurité, lorsqu'ils parlent de dissuasion non nucléaire, tendent même à parler explicitement de « dissuasion conventionnelle ». Ce n'est pas le cas dans le *Preparation Survey*. Il est étonnant qu'un document aussi précis sur le plan technique fasse l'impasse sur cette question. Au minimum, il entretient l'ambiguïté sur ce point.

Comme on le voit, le *Preparation Survey* de la Défense nationale propose une vision partielle et, sans surprise il est vrai, peu critique de la problématique de la puissance aérienne. Il existe cependant d'autres options en matière de politique de défense. Un État comme l'Autriche offre à ce titre un exemple intéressant. Ce pays dispose d'un nombre limité d'appareils dont la fonction est quasi-exclusivement d'assurer la police de l'espace aérien national. Un modèle qui pourrait inspirer la Belgique ?

Les auteurs

Christophe Wasinski est membre du centre Recherche et Enseignement en Politique internationale (REPI) de l'ULB et chercheur associé au GRIP. Il enseigne à l'Université libre de Bruxelles, à l'IEP de Lille et à l'UPMF de Grenoble. Ses recherches portent sur les questions de sécurité internationales.

Benjamin Vokar est journaliste, chargé de communication et de publications au GRIP, où il mène également des travaux de recherche dans le domaine de la Défense belge.

